

Les amours migrants

Shirin SHAHROKNI

Une étude explore les formations conjugales des descendants d'immigrés en France, de diverses provenances. C'est l'occasion de comparer les parcours, notamment en s'appuyant sur les considérations de genre.

Recensé : Beate Collet et Emmanuelle Santelli, *Couples d'ici, parents d'ailleurs - Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF, 2012, 308 p., 29,50 €.

À partir d'un matériau qualitatif reposant sur plus de 200 entretiens biographiques et complétés par les données statistiques tirées de l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO)¹, l'ouvrage explore les processus de mise en couple de Français, descendants d'immigrés d'origine maghrébine, sahélienne, et turque. Il importe de s'attarder un instant sur la définition opérationnelle des « Français descendants d'immigrés » mobilisée dans l'enquête. Il est en effet ici question d'explorer la formation conjugale de femmes et d'hommes dont les deux parents ont immigré. En effet, comme le montrent les données de l'enquête TeO, les parcours de mise en couple de ces derniers se démarquent de ceux d'individus dont un parent est Français sans ascendance migratoire par une tendance nettement plus faible à former des unions mixtes. D'autre part, contrairement à la définition d'usage dans la statistique française, sont inclus dans la catégorie « Français, descendants d'immigrés » non seulement les individus nés en France de parents immigrés mais également ceux nés à l'étranger et ayant immigré en France avant l'âge de 11 ans. Cette définition permet donc de mettre l'accent sur le processus de socialisation et de saisir la portée du « double lien » (p. 56) commun à ces deux catégories de population, dans le processus de mise en couple : un rapport intergénérationnel d'un côté, et de l'autre des trajectoires sociales (carrières scolaires, professionnelles et parcours résidentiels, en particulier) effectuées en France.

Des facteurs culturels et sociaux sont mis en avant afin de légitimer le choix des zones géographiques d'émigration retenues pour l'étude. En particulier, B. Collet et E. Santelli soulignent le fait que ces populations ont hérité d'un fond culturel et religieux commun, se traduisant notamment par des valeurs patriarcales susceptibles de régir les pratiques matrimoniales. Bien que ces spécificités ethnoculturelles soient fortement façonnées par les caractéristiques familiales et les expériences personnelles des enquêtés, selon les auteurs, l'individu hérite d'un univers de références normatives pouvant faire émerger préférences et

¹ Entre septembre 2008 et février 2009, l'INED et l'INSEE se sont associés afin de réaliser l'enquête TeO *Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations de France*, visant à améliorer les connaissances statistiques sur les conditions de vie et trajectoires sociales, scolaires, résidentielles, professionnelles, et matrimoniales des migrants et de leurs descendants dans la société française. À partir d'un échantillon de 21000 individus, l'enquête vise, en particulier, à mieux appréhender les discriminations ciblant les populations minoritaires en France, en explorant, en particulier, l'impact des origines nationales et géographiques sur l'accès aux ressources (logement, éducation, emploi, santé, relations sociales, etc.) des immigrés et de leurs descendants.

convictions relatives à son choix conjugal. De plus, le processus de minorisation subi par les descendants d'immigrés musulmans en France est susceptible d'influencer les revendications identitaires de ces derniers, et par là même, les pratiques culturelles qu'ils déploient. Enfin, ces populations tendent à partager l'expérience d'une précarité socioéconomique plus importante que celle des Français sans ascendance migratoire. L'enquête TeO montre notamment que ces derniers sont surreprésentés dans les quartiers qualifiés de ZUS (« Zone Urbaine Sensible ») et sensiblement plus touchés par le chômage. En identifiant les spécificités ethnoculturelles, mais aussi sociales et économiques, communes à ces groupes, les auteurs révèlent ainsi le souci de livrer une analyse s'éloignant des raccourcis culturalistes : si l'un des objectifs est bien de cerner dans quelle mesure les normes et valeurs transmises par la famille contribuent à façonner les pratiques conjugales des enquêtés et à les distinguer de celles des Français sans ascendance migratoire, il s'agit de comprendre, simultanément, comment ce processus est traversé par des logiques sociales. À travers une investigation détaillée de la « socialisation préconjugale », les auteurs mettent notamment en évidence comment les cadres résidentiel et scolaire peuvent modifier, renforcer, ou amoindrir le poids des normes relatives aux pratiques amoureuses, sexuelles, et conjugales inculquées par la famille.

Le choix conjugal : homogamie ou endogamie chez les descendants d'immigrés ?

Depuis les années 1960, en mobilisant le concept d'homogamie sociale, la sociologie de la famille s'est principalement intéressée à la concordance des caractéristiques sociales des individus dans la formation conjugale, « tout en admettant que les deux conjoints se choisissent librement » (p. 33). Ainsi, à partir d'une telle conceptualisation, l'impact des logiques collectives dans les formations conjugales n'a été que rarement exploré. De plus, cette lacune a sans doute été partiellement renforcée par le fait que les travaux de la discipline ont exclusivement porté sur les pratiques de la population majoritaire, chez qui la proximité ethnoculturelle au sein d'un couple n'a pas fait l'objet d'une analyse fine visant à déconstruire et mieux comprendre les logiques collectives à l'œuvre. Par ailleurs, comme l'indiquent B. Collet et E. Santelli, « en ce qui concerne les couples d'immigrés ou de descendants d'immigrés, la sociologie de la famille ne s'y est pas intéressée explicitement », cette thématique, précisent-elles, relevant « du champ de la sociologie de l'immigration alors qu'il s'agit, pour les descendants, de personnes nées ou ayant grandi en France » (p. 34). L'analyse des parcours de mise en couple des descendants d'immigrés que nous propose cet ouvrage contribue simultanément à enrichir les outils théoriques de la sociologie de la famille et à combler une importante lacune empirique en avançant nos connaissances sur les spécificités conjugales de cette population minoritaire. En introduisant le concept « d'homogamie socio-ethnique », l'analyse livrée ici propose de complexifier la théorisation en terme d'homogamie/hétérogamie, en tenant compte de la concomitance des logiques sociales et des réalités ethnoculturelles – celles-ci se manifestant par le degré de prégnance de la norme d'endogamie dans le processus de formation conjugale. À travers ce concept, l'analyse permet en outre d'éviter les écueils d'une perspective dualiste opposant le groupe à l'individu, la « contrainte invisible » au « libre arbitre », la « tradition » à la « modernité ». Il s'agit bien plutôt ici de comprendre comment le processus d'individualisation s'articule avec les stratégies de maintien d'un « entre-soi » de groupe dans l'élaboration du lien conjugal, la tension entre le libre arbitre et la « contrainte invisible » étant placée au cœur de l'analyse. L'outil conceptuel élaboré permet également de comparer les pratiques conjugales des personnes interrogées avec celles de la population majoritaire en même temps qu'elle donne à voir les variations de l'arbitrage entre contrainte et libre arbitre, et donc d'appréhender les processus de mise en couple de la population d'étude dans toute leur diversité.

Trois types d'entre-soi conjugal

Trois manières d'articuler réalités ethnoculturelles et sociales, préférences collectives et individuelles sont en effet identifiées au sein des descendants d'immigrés. L'entre-soi est *déterminé* si le choix du conjoint découle essentiellement des attentes familiales. Dans ce type d'entre-soi conjugal, la norme endogamique est héritée ; la légitimité du couple ne peut être acquise que par le biais du mariage et comme le soulignent les auteurs, « l'homogamie socio-ethnique penche nettement en faveur de la proximité ethnique qui prime sur toute autre considération ». Le mariage est souvent « transnational » (entre un descendant d'immigré et une personne immigrée provenant de la même aire géographique que celui-ci) ou, dans certains cas, il a lieu entre deux descendants d'immigrés. Tout comme dans les milieux de l'aristocratie française et de la grande bourgeoisie, précisent les auteurs, une conception statutaire règne au sein du couple : les distinctions sexuées traditionnelles sont mises en œuvre, l'homme incarnant la figure de l'autorité, la femme s'investissant exclusivement dans les tâches éducatives et domestiques. La transmission aux enfants vise la reproduction culturelle via, par exemple, des pratiques religieuses quotidiennes et un lien au pays d'origine intense. Les caractéristiques sociales des parents des individus ayant opté pour ce type d'entre-soi conjugal sont marquées par un niveau d'éducation généralement plus faible que ceux trouvés dans les autres types ainsi qu'une origine rurale. Si la pratique religieuse de ces familles ne s'avère pas plus prononcée que celle des descendants d'immigrés proches de l'entre-soi *négocié*, leur condition sociale plus clairement dominée donne lieu à un repli sur soi et une distanciation par rapport à la société majoritaire. De plus, la socialisation préconjugale s'effectue dans un cadre résidentiel marqué par une ségrégation sociale et ethnique importante, forgeant un « univers des possibles orienté sur le groupe d'appartenance » (p. 132). Des différenciations sexuées s'exercent néanmoins dans le cheminement personnel aboutissant sur cette formation matrimoniale : alors que bon nombre de femmes interrogées semblent avoir passivement adhéré à ce destin conjugal, d'autres choix matrimoniaux leur étant interdits, les hommes ont davantage tendance à y venir d'eux-mêmes, après une période d'expérimentations sexuelles et amoureuses, afin d'assurer la mise en œuvre d'un « équilibre conjugal » au moment du mariage.

Le second type d'entre-soi conjugal, l'entre-soi *négocié*, est de loin le plus répandu parmi les personnes interrogées. La norme endogamique est non pas héritée mais réappropriée, les couples manifestant le désir de répondre à une logique d'appartenance travaillée par un processus d'individualisation marqué. Ainsi, proximités (sociales et ethniques) sont reconstruites comme autant d'éléments recherchés chez le conjoint dans le souci de satisfaire des attentes personnelles. Le processus d'individualisation sous-jacente à ce type d'entre-soi s'exprime par le fait que, pour les personnes dont la mise en couple s'en approche, le mariage est perçu comme la consécration d'un sentiment amoureux. Tout comme pour les autres types, la socialisation préconjugale a fortement contribué à orienter les individus vers cette option. L'éducation familiale, en particulier, a préconisé le maintien, via des pratiques quotidiennes, d'un univers de références propres à la culture minoritaire, en même temps qu'elle a favorisé le développement d'un sentiment d'appartenance à la société majoritaire. Si les personnes proches de cet entre-soi conjugal ont bien souvent aussi grandi dans des quartiers socialement et ethniquement relativement homogènes, celles-ci ont dans l'ensemble été marquées par des conditions plus favorables et une présence de Français sans ascendance migratoire plus importante que celle régnant dans les contextes résidentiels des individus proches de l'entre-soi *déterminé*. L'activité des mères a en outre rendu possible un meilleur statut socioéconomique et de manière globale, un niveau d'éducation supérieur parmi les descendants d'immigrés. La socialisation préconjugale est marquée par une

expérimentation amoureuse et sexuelle chez les hommes comme chez les femmes, donnant souvent lieu à des relations exogames, mais c'est au moment du choix matrimonial que la « raison (...) s'impose » (p. 145) et qu'un conjoint à l'intérieur du groupe (partageant la même religion et souvent, provenant de la même aire géographique) est choisi. Là encore, des différenciations sexuées sont notables: les auteurs signalent par exemple que la décision de « faire couple » (p. 278) avec un membre du même groupe relève parfois du renoncement chez les femmes à une relation amoureuse antérieure, dans le but de ne pas décevoir leur famille et de maintenir des liens étroits avec les parents. Si la transmission aux enfants se veut fidèle aux références provenant de la culture minoritaire, celle-ci est également négociée, flexible, et privilégie le libre choix chez les membres de la génération à venir. A travers l'élaboration de ce type d'entre-soi conjugal, les auteurs dégagent deux résultats particulièrement intéressants pour affiner la compréhension des relations interethniques. Premièrement, l'analyse s'écarte d'une thèse réductrice, néanmoins fortement répandue, opposant « tradition » et « modernité », en révélant que dans la plupart des cas, les individus se réapproprient et négocient, via leurs choix de vie, les normes et valeurs traditionnelles ; « les individus innovent à partir de systèmes normatifs transmis » (p. 279). Deuxièmement, au-delà des spécificités culturelles des descendants d'immigrés que ce type de choix conjugal met en évidence, l'entre-soi négocié est également le type de choix conjugal le plus répandu dans la société majoritaire et en ce sens, l'analyse souligne le fait que les normes régissant les pratiques matrimoniales des membres de ces deux groupes sont fort semblables :

Seul le statut de minoritaire rend la proximité culturelle saillante, alors qu'elle va de soi pour les membres de la société majoritaire. Ce type d'entre-soi est (...) conforme à la norme dominante, largement intériorisée, selon laquelle le couple est composé de deux individus individualisés, partageant de nombreuses proximités et développant un attachement réciproque (p. 51).

Le troisième type, l'entre-soi *émancipé* se caractérise par la quête d'un processus d'individualisation extrême, s'affranchissant de contraintes normatives, et particulièrement, de l'injonction endogamique. Au risque de rompre avec la famille, l'endogamie est, pour les individus dont la formation conjugale est proche de ce type, réfutée en tant que principe régissant les pratiques conjugales, même si les conjoints peuvent avoir la même origine ethnoculturelle. De la même manière, « leur couple peut être homogame, mais la ressemblance des statuts n'est pas recherchée en tant que telle » (p. 253). Il s'agit donc pour ces individus de construire l'attachement sur la base, non pas de proximités sociales et culturelles, mais d'affinités partagées. La prise de distance personnelle par rapport aux normes familiales implique en outre que dans la plupart des cas, la cohabitation remplace le mariage ; la séparation est par ailleurs perçue comme l'unique option lorsque le sentiment amoureux cesse d'être au cœur du lien conjugal. De plus, des événements familiaux survenus dans la socialisation préconjugale, telle que la souffrance d'une mère soumise, ou diverses expériences personnelles, telle que la poursuite d'études dans le cycle supérieur, ont pu forger l'émergence de ce type d'entre-soi. L'absence du père, figure protectrice des valeurs patriarcales, représente aussi un événement biographique fortement susceptible d'affaiblir la norme endogamique. Comparées aux personnes dont la formation conjugale se rapproche des deux autres types, celles-ci ont généralement grandi dans des cadres résidentiels et scolaires marqués par une forte « mixité » ethno-culturelle, favorisant dès le plus jeune âge le tissage de relations amicales et amoureuses avec des Français sans ascendance migratoire. Là encore, de fortes différenciations sexuées sont à l'œuvre. La transmission aux enfants est « réinventée » (p. 263) : elle est le fruit d'un « bricolage » (p. 266), empruntant à plusieurs registres et découlant d'un travail réflexif des parents. Cependant, et c'est là un résultat particulièrement intéressant de l'enquête à notre sens, la composition sexuée d'un couple

mixte se rapprochant de cet entre-soi conjugal influence le type de transmission. En effet, comme l'indiquent les auteurs, quand la femme de culture musulmane est en couple mixte, « elle peut souffrir d'un manque de tolérance à l'égard des pratiques culturelles ou culturelles minoritaires. Comme si l'engagement dans un « couple mixte » demandait aux femmes un positionnement plus affirmé de rupture avec le milieu culturel d'origine » (p. 266). De même, « les femmes du groupe majoritaire semblent plus favorables à soutenir leur conjoint à transmettre la culture minoritaire » (p. 272). En somme, malgré la saillance de la logique affinitaire et du processus d'individualisation dans l'élaboration de l'entre-soi émancipé, « tout se passe comme si les femmes, quelle que soit leur appartenance culturelle, intériorisaient le principe patriarcal de s'adapter à la culture de l'homme » (*ibid.*).

La typologie proposée repose donc sur une analyse complexe des processus sociaux et ethnoculturels, ainsi que des différenciations sexuées à l'œuvre dans la formation conjugale des descendants d'immigrés en France. Cette typologie constitue en outre un outil conceptuel précieux pour une étude ethnographique sur cette même thématique. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse que ces différents types d'entre-soi conjugal coexistent comme autant de « stratégies d'action »² mobilisables chez l'individu et que des événements biographiques clés jouent un rôle fondamental dans le choix d'un type plutôt qu'un autre. Les auteurs évoquent bien évidemment des cas de glissement d'un type vers un autre, faisant suite à des expériences sociales agissant comme des « tournants ». Des hommes peuvent par exemple privilégier une relation endogame suite à l'hostilité témoignée par la famille de leur amie issue de la population majoritaire (p. 146). Nous aimerions toutefois en apprendre davantage sur ce type de processus microsociologique. Plus largement, il serait intéressant d'explorer davantage l'impact du statut minoritaire dans l'élaboration de la formation conjugale de la population ciblée par l'étude. Par exemple, si le rôle de la discrimination est souligné comme un facteur possible dans l'élaboration de l'entre-soi déterminé et de l'entre-soi négocié (des hommes, principalement), l'injonction d'intégration peut-elle aussi orienter l'individu vers le choix d'un(e) conjoint(e) sans ascendance immigrée et donc, agir comme une « contrainte invisible intériorisée » ? Les auteurs évoquent cette possibilité, notamment à travers l'intériorisation, chez certaines de leurs enquêtées, de représentations stéréotypées visant les hommes de leur origine. Une étude ethnographique permettrait sans doute de mettre en lumière les possibles tensions, contradictions, et ambivalences à l'œuvre dans le processus de formation conjugale d'individus minorisés en France. D'autre part, d'autres études qualitatives sur la même thématique nous permettraient d'en savoir plus sur les différences – sans doute nombreuses – des normes et pratiques matrimoniales transmises par la famille chez les descendants d'immigrés maghrébins, sahéliens, et turcs ainsi que des disparités au sein de chacune de ces populations (par exemple, entre descendants d'immigrés algériens, marocains, et tunisiens). En effet, il est possible d'imaginer que des différences importantes en ce qui a trait aux pratiques culturelles et religieuses, à l'histoire migratoire de chaque groupe et à leur statut au sein de la société française contribuent à façonner le type et le degré d'influence exercés par « l'héritage familial » sur la mise en couple des individus.

Publié dans laviedesidees.fr, le 30 janvier 14

© laviedesidees.fr

² Ann Swidler, "Culture in Action: Symbols and Strategies", *American Sociological Review*, Volume 51, Issue 2, (Apr., 1986), 273-286.